



Ciné Monts du Lyonnais Organisation Séance Cinéma en Salle

CONDITIONS D'ORGANISATION

ARTICLE 1 :L'Organisateur (Le client) assure :

- L'information du public, de la mairie, des services de police du déroulement de la manifestation
- La préparation matérielle sur place (chaises, présence d'une installation électrique adaptée, des barrières de sécurité)
- L'extinction des éclairages de la salle.
- Une présence pendant tout le déroulement de la séance
- L'accueil de l'équipe CINE MONTS DU LYONNAIS à l'heure du rendez-vous (environ 3 heures avant la projection)
- Une aide à l'installation de l'écran et du matériel de projection avec des personnes de la structure organisatrice
- La fourniture de repas pour les techniciens CINE MONTS DU LYONNAIS présents.

ARTICLE 2 :CINE MONTS DU LYONNAIS assure :

- La réservation du ou des films
- Les démarches administratives auprès de la DRAC et du CNC (demande d'autorisation de plein air)
- Le transport de la copie des stocks du distributeur vers nos locaux
- De réserver la copie puis de la refacter dans un second temps à l'organisateur
- L'intervention de 2 ou 3 techniciens minimum
- La mise en place du système de projection (écran, projecteur cinéma, sonorisation complète) avec la présence des techniciens de l'organisateur selon les choix lors de la commande
- La mise en place se fait à notre arrivée sur le site soit 3 heures avant la projection. Exemple projection à 20h30 : arrivée sur site à 17h30.
- La projection cinéma en numérique

ARTICLE 3 :Assurance

L'organisateur veillera à assurer les biens et les personnes : Responsabilité Civile et Organisateur pour le matériel de l'installation au démontage. CINE MONTS DU LYONNAIS est assuré auprès de MAIF Assurances pour son matériel en tant que prestataire et en responsabilité civile d'exploitation pour tout accident qui pourrait survenir en lien avec cette exploitation.

ARTICLE 4 :Conditions de sécurité

A l'occasion des séances en salle, la sécurité doit être une préoccupation permanente. Tout doit être fait pour assurer la sécurité des spectateurs, de l'équipe organisatrice, des techniciens de CINE MONTS DU LYONNAIS, du matériel de projection, de sonorisation et de l'écran.

L'organisateur doit prévoir et s'assurer :

- De la création d'une zone de sécurité autour de l'écran (8x4) 8m devant, 5m sur les côtés, 5m derrière (ou adossé)
- De la création d'une zone de sécurité autour du projecteur à l'aide de barrières de sécurité par exemple. En particulier il est important de créer une zone d'environ 5 m dans l'angle de la projection. Pour l'installation du projecteur, l'organisateur doit prévoir une surface plane, surélevée et solide (table) de 2mx1m minimum.
- De la présence d'une source électrique classique (2 prises 220V-16A) située entre 25m et 40m du point de projection et de l'écran.

Toutes ces informations seront vues et validées avec le projectionniste lors de la visite du site.

CONDITIONS GENERALES, D'ANNULATION ET COMMUNICATION

ARTICLE 5 :Réservation

La réservation de la date et du film ainsi que des modalités matérielles d'organisation sont validées à la réception du devis signé et 30% d'acompte, et parfois le montant de la location du film choisi (versement exigé par le distributeur avant livraison de la copie). En signant ce devis, l'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.

ARTICLE 6 :Installation

Si, pour des raisons d'organisation, CINE MONTS DU LYONNAIS doit réaliser l'installation plus de 3 heures avant la projection, un forfait supplémentaire de présence sur site sera facturé à raison de 80€ par heure supplémentaire.

ARTICLE 7 :Cas d'annulation :

- Puissance de l'alimentation électrique insuffisante (minimum 2x 220V-16A) ou coupure d'électricité. En cas de litige, un travail d'expertise sera effectué.
- Si annulation avant 12h00, un forfait comprenant la location du film dû au distributeur ainsi qu'un forfait administratif de 100€ vous sera facturé correspondant aux frais engagés.
- Si annulation après 12h00, avant montage de l'écran et sans solution de repli, un montant de 750€ vous sera facturé (frais de personnel, matériel...)

ARTICLE 8 :Communication

Si L'organisateur le souhaite, CINE MONTS DU LYONNAIS peut commander des affiches cinéma du film (petites ou grandes en fonction des stocks disponibles). Le coût de ces affiches sera à la charge de l'organisateur.

Nous vous recommandons également de développer votre propre communication en annonçant l'évènement dans les médias locaux (presse locale, radio, internet...)

Doivent obligatoirement apparaître sur tous vos supports de communication, le logo CINE MONTS DU LYONNAIS.